

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Roc'n Trail Verdon

ÉDITION 2024

- Généralités

L'événement Roc'n Trail Verdon qui se déroule le 21 septembre et 22 septembre 2024 est organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Castellane, association loi 1901.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

- Présentation de l'évènement

Le Roc'n trail Verdon propose 3 courses nature chronométrées d'une distance de 9, 22 et 32 km, ainsi qu'une course de type montée sèche de 1,2 km en mode contre-la-montre.

- Lieu

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) se situe sur la place du village de Castellane (appelée aussi Place Marcel Sauvaire). Les parcours des courses sont tracés au cœur du massif des pré Alpes.

- Déroulement

Samedi 21 septembre 2024

Lieu : Place de l'Eglise

De 13h à 17h : Accueil et retrait des dossards pour toutes les courses

15h : départ du premier concurrent pour la montée sèche

Suivi d'un départ toutes les minutes

17h : dernier départ

17h30 : Remise des prix

Dimanche 22 septembre 2024

Lieu : Place de l'Eglise

De 6h30 à 09h 15 : accueil retrait des dossards pour toutes les courses

8h30 départ du Trail de Destourbes (32km D+ 2000)

9h00 départ du Trail de Barcel (22km D+1200)

9h30 départ du Trail des Blaches (9km D+450)

14h30 remise des prix pour les trois courses.

- **Inscription, date limite et documents à fournir**

Pour toutes les courses, l'inscription devra se faire avant le 20 septembre 2024 à 20h sur le site www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant cette même date.

Une inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des places disponibles et avec une majoration du prix de l'inscription comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tarifs des inscriptions :

	Avant le 20/09 à 20h	Inscription sur place
Montée sèche	1€	1€
9km	10€	15€
22km	20€	25€
32km	30€	35€

Tarifs des inscriptions de groupe + 5personnes

1 Dossard offert pour 5 dossards achetés.

Tarifs des inscriptions sapeurs-pompiers 04

9km et 32km suite à l' application du code promo publié en interne.

22km inscription sur la course dédiée au challenge départemental de trail sapeur-pompier.

	Avant le 20/09 à 20h	Inscription sur place
Montée sèche	1€	1€
9km	8€	9€
22km	16€	22€
32km	24€	32€

- Les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 20 septembre 2024 à 20h .

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 22 septembre 2024. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Document justificatif :

- conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation aux courses : trail 9km, trail 22 km, trail 32km et montée sèche, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération agréée uniquement, sur laquelle doit absolument apparaître, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

Nous rappelons aux licencié(e)s FFTRI, FFCO ou FFPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1er janvier 2019, malgré les dernières annotations rajoutées sur celles-ci. Il est donc expressément recommandé de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

Limites d'âge : pour respecter les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme les limites d'âge suivantes vont être appliquées :

Trail des Blaches, 9km : participant née à partir de 2009

Trail de Barcel, 22km : participant née à partir de 2005

Trail de Destourbes, 32km : participant née à partir de 2005

Montée sèche du Roc : participant née à partir de 2013

- Sécurité et consignes à respecter

Tous les coureurs du Roc'n Trail Castellane s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger, et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes, notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation.

L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes. Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problème sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique. Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel. L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

- **Dossards**

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

- **Matériel de sécurité**

L'organisation souhaite que chaque coureur soit le plus responsable possible, dans ce sens nous n'imposons aucun matériel obligatoire. Cependant, en fonction des conditions météo, l'organisation se réserve le droit d'imposer au coureur une liste de matériel obligatoire (kit orage et kit canicule).

Kit orage :

- veste imperméable
- pantalon imperméable
- couverture de survie

Kit canicule :

- couvre-chef (casquette, bob...)
- réserve d'eau minimum de 1,5l

- **Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès du Directeur de course. Les décisions sont sans appel. Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite. L'utilisation des bâtons est autorisée.

- **Accompagnants**

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

- **Chronométrage des trails, points de contrôle et barrières horaires**

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...). Tout concurrent qui passera en ces points après le temps limite de course sera automatiquement mis hors course. Il sera rapatrié vers la place Marcel Sauvaire (lieu de départ et d'arrivée) par un véhicule de l'organisation.

Barrière horaire du 22km – Trail de Barcel :

- 11h00 (2h00 de course) au départ chemin de Barcel (Km 9,3)

Barrières horaires du 32km – Trail de Destourbes :

- 11h00 (2h00 de course) au départ chemin de Barcel (Km 9,3)
- 12h00 (3h30 de course) au pont du roc (Km 17.4)
- 15h00 (6h30 de course) à l'arrivée (Km 32)

● La montée sèche

Cette course se déroule sur le sentier menant à la Chapelle Notre Dame du Roc. C'est une montée unique d'1.2 Km pour 180 m de D+, départ du village, arrivée devant la chapelle.

Le chronométrage est ouvert de 15h à 16h30.

Vous choisissez une heure de départ en vous présentant à l'inscription (départ toutes les minutes, max 4 personnes par départ). Un point d'eau est disponible à l'arrivée.

Le retour se fait de manière autonome.

Seul le chronométrage de l'organisation est pris en compte et fait foi pour le classement. Les différents chronométrages ou classements donnés par vos montres ou appareils connectés (Garmin, Strava,...) ne peuvent être considérés.

● Trail des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute Provence

Cette année, le « Roc'N Trail Verdon » est le support pour l'organisation du trail des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute Provence.

Les pompiers se défieront sur le trail de Barcel (22 Km 1200 m D+) et seront intégrés dans l'organisation générale du trail et soumis au même règlement.

Ils disposeront d'un dossard distinctif et un classement indépendant sera fait.

Les inscriptions doivent se faire par le biais de l'amicale de votre centre de secours ou par vous-même sur le site internet www.sportips.fr

Un mail signifiant les modalités d'inscriptions sera transmis dans tous les centres de secours du département courant juillet.

- **Abandon**

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

- **Ravitaillements**

Trail des Blaches (9 km) : 1 ravitaillement liquide et solide au kilomètre 6 + le ravitaillement d'arrivée.

Trail de Barcel (22km) : 2 ravitaillements liquide et solide aux kilomètre 6 et 14 + le ravitaillement d'arrivée.

Trail de Destourbes (32km) : 3 ravitaillements liquide et solide aux kilomètre 6, 14 et 23 + le ravitaillement d'arrivée.

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS :

Chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable, gourde ou sac d'hydratation.

Un repas chaud sera disponible sur réservation à partir de 12h, en extérieur dans la zone d'arrivée. Les réservations se font durant l'engagement sur le site www.sportips.fr. Possibilité de réserver pour les accompagnants également. Tarif : 12€.

- **Pénalisation – disqualification sur les courses**

En s'inscrivant au Le Roc'N Trail Castellane, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti-dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

- **Jury d'épreuve**

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

- **Réclamation**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course Place Marcel Sauvaire à Castellane auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

- **Classements et récompenses**

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs, de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots au 3 premiers de chaque catégories Homme et Femme sans cumul de récompenses. Puis récompense de chaque catégorie.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

Le Roc'n Trail Verdon intègre cette année le challenge des trails de Provence dans la catégorie trail court avec le 22km et 1200m de dénivelé pour cela le classement de l'épreuve sera transféré en direct aux organisateurs du challenge afin de ne pas pénaliser les coureurs et l'organisation.

- **Respect de l'environnement**

La vallée du Verdon étant classée, les parcours traversent de nombreuses zones naturelles protégées. Tous les concurrents s'engagent à respecter les règles suivantes :

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

- **Annulation d'inscription et option garantie individuelle d'annulation**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent. (Remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

- **Annulation de l'évènement**

En cas d'annulation générale de l'évènement, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant :

1° Abandonner son inscription au profit de l'association organisatrice.

2° demander le remboursement de 65% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

- **Assurance / responsabilité**

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

- **Droits à l'image**

Tout participant à l'événement Roc'N Trail Castellane renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

- **Informatique et liberté**

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, par demande écrite, auprès de l'organisation, en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

- **Acceptation du règlement et éthique de l'évènement**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au Roc'N Trail Castellane implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.